

Documents nécessaires pour l'établissement d'un décompte TVA trimestriel

Périodes

01.01 - 31.03

01.07 - 30.09

01.04 - 30.06

01.10 - 31.12

Les documents ci-dessous doivent nous être transmis pour la période concernée.

Caisse

- Livre de caisse si existant
- Quittances payées cash

Comptes bancaires

- Relevé détaillé sous format EXCEL
- Relevé détaillé sous format PDF

Débiteurs

- Factures établies et encaissées (sous format papier ou informatique)

Créanciers

- Factures reçues et payées (sous format papier ou informatique)